

Communiqué de presse

Mende, le 3 octobre 2016

Le maire de Prévenchères vient de rapporter, ce jour, son arrêté municipal concernant le loup pris le 23 septembre dernier.

C'est une sage décision dont je me réjouis car elle s'inscrit dans le respect de la loi, ce qui correspond à la politique que j'ai toujours menée en faveur des éleveurs victimes de la prédation du loup : prendre tous les arrêtés de tirs permis par la loi en allant au maximum de celle-ci.

Je vais donc me désister de mes recours devant le tribunal administratif de Nîmes.

Hervé MALHERBE,
Préfet de la Lozère